

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

DISPOSITIFS DE GÉOLOCALISATION

Etude réalisée par l'INC avec le soutien de la CNSA

Date de publication : **18/08/2017 - Autonomie/handicap**

Aujourd'hui en France, 900 000 personnes souffrent de la maladie d'Alzheimer et ce chiffre devrait augmenter dans les années à venir avec le vieillissement de la population. Compte tenu du vieillissement de la population et des atteintes cognitives plus ou moins sévères des seniors, nombre d'entre eux sont confrontés à des situations d'errance. Les errances des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer représentent 15% des disparitions inquiétantes recensées par la police et la gendarmerie en 2011.

Des dispositifs sont aujourd'hui commercialisés pour accompagner ces personnes dans leurs sorties dont des appareils de géolocalisation. Ces derniers permettent à l'aidant (personne qui accompagne la personne déficiente) de pouvoir connaître la localisation de l'aidé (la personne déficiente) sur une carte à tout moment.

Une étude publiée en 2011 dans le journal 60 millions de consommateurs, avait mis en évidence tous les progrès qu'il restait encore à réaliser concernant ce type de dispositif tant sur leur fiabilité que sur leur qualité, ainsi que dans les contrats. C'est pourquoi, l'Institut National de la Consommation, avec le soutien de la CNSA, a réalisé une nouvelle étude sur les dispositifs de géolocalisation pour évaluer les progrès possibles.

Cette étude s'est articulée autour de quatre axes principaux :

- Des essais en laboratoire pour vérifier les performances techniques des dispositifs,
- Une expertise ergonomique des dispositifs
- Une évaluation de l'utilisation des produits en situation réelle pendant 2 mois
- Une analyse des conditions générales de vente des distributeurs

8 dispositifs de géolocalisation ont été échantillonnés, sur la base de 3 fonctions communes :

- Un bouton d'alerte / SOS
- L'envoi d'un appel et/ou SMS et/ou e-mail d'urgence suite à ce SOS
- Une fonction géolocalisation

Deux téléphones, une ceinture, trois balises et deux montres ont été testées, tous ayant le marquage CE et dont le fabricant ou revendeur était identifié en France. Les dispositifs se prévalaient d'être adaptés soit aux personnes âgées soit à des personnes atteintes de maladies dégénératives type Alzheimer.

Performance technique

Globalement, nous pouvons affirmer que la partie technique des dispositifs de géolocalisation étudiés s'est nettement améliorée par rapport à l'étude effectuée en 2011. Même si certains progrès sont encore à faire sur la partie téléphonie avec des qualités de communication différentes selon les produits, la géolocalisation en soit est précise pour tous.

En effet, en 2011, nous avions des dispositifs qui pouvaient donner une précision de 100 mètres. Aujourd'hui avec notre échantillonnage, les moins bons résultats se rapprochent de 60 m d'erreur, les meilleurs à moins de 12 m. L'autonomie des appareils est variable : une des montres n'a une autonomie que de 6h, insuffisant, alors qu'une des balises a une autonomie allant jusqu'à 100h.

Ergonomie des produits

Pour le porteur

Les dispositifs sont assez différents en termes d'ergonomie et de fonctionnalités. Ces éléments sont importants à regarder lors du choix d'un dispositif, en fonction des capacités du futur porteur.

En effet, l'accès même à la touche SOS diffère beaucoup selon les dispositifs. Le choix devra se porter davantage sur les balises avec un bouton visible et identifiable par sa taille, sa couleur et sa sérigraphie, reconnaissable au toucher pour une déficience importante. Les téléphones peuvent quant à eux correspondre à des personnes ayant de bonnes capacités cognitives.

Après avoir appuyé sur la touche SOS de son dispositif, il est essentiel que le porteur sache si son alerte a bien été envoyée à son aidant. Sur ce point, nous avons eu affaire à de très bons élèves avec des dispositifs qui réagissent clairement (son, vibration, affichage) et de très mauvais (diode lumineuse uniquement).

Certains dispositifs proposent davantage de fonctionnalités (appels, envoi de SMS?) mais malheureusement, la mise en œuvre de ces fonctionnalités n'est pas toujours simple ou fait appel à la mémoire, un comble pour la cible des porteurs.

Pour la plupart, la mise hors tension est difficile (plusieurs boutons à cliquer, appuis très long sur le bouton?), et un produit n'a pas de bouton de mise hors tension. A l'inverse, 2 appareils sont trop facile à éteindre, ce que nous déplorons car peut être éteint par erreur.

Certains dispositifs sont plutôt clairs sur leur état de fonctionnement, avec l'usage de logos, d'autres demandent de retenir l'affectation de diodes lumineuses, voire un code de clignotements, trop complexe pour le porteur.

Pour l'aidant

L'essentiel pour l'aidant est d'avoir les outils informatiques nécessaires à l'utilisation des dispositifs (ordinateur, Smartphone et/ou tablette) et de savoir un minimum les utiliser.

Pour commencer, le paramétrage des dispositifs n'est pas à la portée de n'importe qui, notamment des aidants qui ne seraient pas à l'aise avec les technologies numériques. Il apparaît essentiel pour les utilisateurs de se faire aider par une tierce personne pour paramétrer leur dispositif, quelqu'un de leur famille, voir un professionnel.

Les appareils sont plutôt satisfaisants pour les notifications d'appel à l'aide sur mobile (SOS), avec un lien direct vers une cartographie pour repérer le porteur, même si on regrette certains SMS en anglais.

Les résultats de l'analyse d'utilisation des sites et application sont assez positifs pour l'ensemble des produits sauf un.

Parfois délaissées par les utilisateurs, les notices d'emploi ont été jugées plutôt bonnes ou acceptables.

Evaluation d'utilisation

Globalement, les binômes aidants/aidés étaient assez satisfaits des dispositifs et l'ensemble des thèmes abordés (Esthétisme, acceptabilité, utilisabilité, sûreté perçue, fiabilité perçue, participation sociale et satisfaction) dans l'étude d'utilisation ont été jugés positivement ou à la moyenne. Cependant, mêmes si les ergonomes et ergothérapeutes au contact des utilisateurs leur ont demandé d'être les plus réalistes possible, il semblerait qu'ils aient jugés un peu trop favorablement les différentes affirmations. Ceci pouvant être confirmé par des scores de recommandation mitigés.

Analyse juridique

Aucun contrat n'est satisfaisant d'un point de vue juridique. Un soin particulier doit être apporté à la rédaction et à la présentation du contrat. Il n'est pas acceptable que les professionnels se limitent à une obligation de moyen. Les distributeurs de ce type de dispositif doivent être soutenus par des juristes compétents pour faire évoluer leurs conditions générales de ventes qui ne respectent pas actuellement le code de la consommation.

Pour conclure, l'ensemble des experts qui ont travaillé sur cette étude s'accordent sur le fait que les produits sont utilisables en l'état. En effet, d'un point de vue technique, les dispositifs fonctionnent et géolocalisent bien. Cependant, en termes d'ergonomie, il y a de fortes disparités et il faut donc choisir un dispositif qui correspondra le mieux aux capacités du porteur. Les balises ressortent tout de même les meilleures des dispositifs testés. D'un point de vue juridique, tous les dispositifs doivent faire évoluer leurs conditions générales de vente !

A noter que de nombreux textes existent sur le côté éthique pour l'utilisation de ce type de dispositifs. Ce qu'il faut retenir, c'est que l'accord du porteur est indispensable et qu'il faut donc lui expliquer les avantages qu'il peut tirer de ces dispositifs. Il est également important de regarder le réel besoin d'avoir recours à ces dispositifs au cas par cas, et de penser à l'aidé plutôt qu'à ses propres considérations.

> Pour en savoir plus sur les produits testés, consulter les résultats de l'essai comparatif sur les dispositifs de géolocalisation publiés dans le [mensuel de juin 2017](#) de 60 Millions de consommateurs (contenu payant).

> [En savoir plus sur la CNSA](#)